

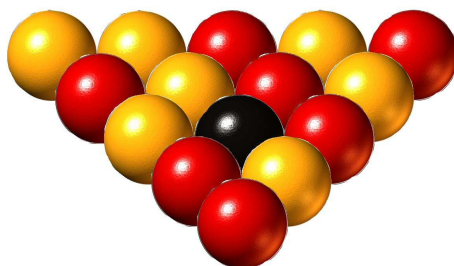


C.E.B. F.F.B. C.N.O.S.F. C.R.O.S.I.F.
LIGUE DE BILLARD DE L'ÎLE DE FRANCE
ASSOCIATION LOI 1901 DECLARÉE A LA PREFECTURE DE PARIS LE 25 JUILLET 1955 - N°55/737

COMMISSION SPORTIVE

Billard 8 Pool

Saison 2009-2010



(mise à jour du 10 mars 2010)

Olivier TANCREZ
14 Place des Alpes, Apt. 102
78280 GUYANCOURT
Tél. : 06-08-99-72-28
Émail : O.tancrez@wanadoo.fr
(Mixtes, Féminines, Juniors
Cadets et Vétérans)

Boris DEBREU
44, rue Mimaut
60110 MERU
Tél. : 06-64-28-30-49
Émail boris.debreu@free.fr
(Équipes)

Olivier TANCREZ
Tél. : 06-08-99-72-28
Émail : O.tancrez@wanadoo.fr
(CS 8 Pool CDBY)
DISTRICT SUD (78-77-91-92)

Boris DEBREU
Tél. : 06-64-28-30-49
Émail boris.debreu@free.fr
(CS 8 Pool CDVO)
DISTRICT NORD (95-75-93-94)

TABLE DES MATIERES

1.	Qualification du championnat de France F.F.B	4
1.1.	CATEGORIES MIXTES	4
	<i>1.1.1. CATEGORIES.....</i>	<i>4</i>
	<i>1.1.1.1. Désignation.....</i>	<i>4</i>
	<i>1.1.1.2. Constructions.....</i>	<i>4</i>
	<i>1.1.1.3. Montées / descentes.....</i>	<i>5</i>
	<i>1.1.1.4. Règlement.....</i>	<i>5</i>
	<i>1.1.1.4.1. Article 1 Organisation.....</i>	<i>5</i>
	<i>1.1.1.4.2. Article 2 Les rankings.....</i>	<i>5</i>
	<i>1.1.1.4.3. Article 3 Engagement.....</i>	<i>5</i>
	<i>1.1.1.4.4. Article 4 Forfaits.....</i>	<i>5</i>
	<i>1.1.1.4.5. Article 5 Forfaits non excusés.....</i>	<i>6</i>
	<i>1.1.1.4.6. Article 6 Perturbations des ranking.....</i>	<i>6</i>
	<i>1.1.1.4.7. Article 7 Sanctions.....</i>	<i>6</i>
	<i>1.1.1.4.8. Article 8 Engagement de début de saison.....</i>	<i>6</i>
	<i>1.1.1.4.9. Article 9 Relégation de catégorie.....</i>	<i>6</i>
	<i>1.1.1.4.10. Article 10 Réclamations.....</i>	<i>6</i>
	<i>1.1.1.4.11. Article 11 Cas non prévus.....</i>	<i>6</i>
	<i>1.1.2. QUALIFICATION.....</i>	<i>6</i>
	<i>1.1.3. DISTANCES.....</i>	<i>7</i>
	<i>1.1.4. FORMULE DES TOURNOIS.....</i>	<i>7</i>
	<i>Tirage selon la méthode du serpent.....</i>	<i>7</i>
1.2.	CATEGORIES FEMININES	7
	<i>1.2.1. Qualification.....</i>	<i>7</i>
	<i>1.2.2. Phase finale.....</i>	<i>7</i>
1.3.	CATEGORIES JUNIORS (-21 ANS) AU 31/08/09	7
	<i>1.3.1. Qualification.....</i>	<i>7</i>
	<i>1.3.2. Phase finale.....</i>	<i>8</i>
1.4.	CATEGORIES CADETS (-16 ANS) AU 31/08/09	8
	<i>1.4.1. Qualification.....</i>	<i>8</i>
	<i>1.4.2. Phase finale.....</i>	<i>8</i>
1.5.	CATEGORIES VETERANS (+40 ANS). AU 31/08/09	8
	<i>1.5.1. Qualification.....</i>	<i>8</i>
	<i>1.5.2. Phase finale.....</i>	<i>8</i>
1.6.	COUPE DE LA LIGUE INDIVIDUELLE	8
	<i>1.6.1. Qualification.....</i>	<i>8</i>
	<i>1.6.2. Phase finale.....</i>	<i>9</i>
1.7.	CHAMPIONNAT PAR EQUIPES	9
	<i>1.7.1. Qualification.....</i>	<i>9</i>
	<i>1.7.2. Phase finale.....</i>	<i>9</i>
	<i>1.7.3. Règlement.....</i>	<i>9</i>
	<i>1.7.3.1. Titre I : Généralités.....</i>	<i>9</i>
	<i>1.7.3.1.1. Article 1 Composition des équipes.....</i>	<i>9</i>
	<i>1.7.3.1.2. Article 2 Administration du Championnat.....</i>	<i>9</i>
	<i>1.7.3.1.3. Article 3 Zone géographique.....</i>	<i>9</i>
	<i>1.7.3.1.4. Article 4 Engagement des équipes.....</i>	<i>10</i>
	<i>1.7.3.1.5. Article 5 Dénomination des équipes.....</i>	<i>10</i>
	<i>1.7.3.1.6. Article 6 Droit d'engagement des équipes.....</i>	<i>10</i>
	<i>1.7.3.2. Titre II : Qualifications, formations des équipes.....</i>	<i>10</i>
	<i>1.7.3.2.1. Article 7 Licence.....</i>	<i>10</i>
	<i>1.7.3.2.2. Article 8 nombre joueur en équipe.....</i>	<i>10</i>
	<i>1.7.3.2.3. Article 9 Joueurs proximo.....</i>	<i>10</i>
	<i>1.7.3.2.4. Article 10 Condition de participation.....</i>	<i>10</i>
	<i>1.7.3.2.5. Article 11 Pluralité d'équipes.....</i>	<i>11</i>
	<i>1.7.3.2.6. Article 12 Appartenance des équipes.....</i>	<i>11</i>
	<i>1.7.3.3. Titre III : Divisons – Finale de Secteur.....</i>	<i>11</i>
	<i>1.7.3.3.1. Article 13 Divisons.....</i>	<i>11</i>
	<i>1.7.3.3.2. Article 14 Accession finale France.....</i>	<i>11</i>
	<i>1.7.3.3.3. Article 15 Finale de secteur.....</i>	<i>11</i>
	<i>1.7.3.3.4. Article 16 montées et descentes.....</i>	<i>11</i>
	<i>1.7.3.3.5. Article 17 Formation des divisions.....</i>	<i>12</i>
	<i>1.7.3.4. Titre IV : Déroulement de l'épreuve.....</i>	<i>12</i>
	<i>1.7.3.4.1. Article 18 Règle en vigueur.....</i>	<i>12</i>
	<i>1.7.3.4.2. Article 19 Points de match.....</i>	<i>12</i>
	<i>1.7.3.4.3. Article 20 Validation des annonces.....</i>	<i>12</i>

1.7.3.4.4.	Article 21 Désignation du capitaine	12
1.7.3.4.5.	Article 22 Jour et horaire des matchs.....	12
1.7.3.4.6.	Article 23 Feuille de match.....	13
1.7.3.4.7.	Article 24 Envoi des résultats	13
1.7.3.4.8.	Article 25 Licence	13
1.7.3.4.9.	Article 26 Date du calendrier.....	13
1.7.3.4.10.	Article 27 Report de match	15
1.7.3.4.11.	Article 28 Absence de joueurs.....	15
1.7.3.4.12.	Article 29 Joueurs étrangers hors CEE.....	15
1.7.3.4.13.	Article 30 Egalité entre équipes	15
1.7.3.4.14.	Article 31 marquage des feuilles de match	15
1.7.3.4.15.	Article 32 Equipe recevant.....	15
1.7.3.4.16.	Article 33 Réclamations	16
1.7.3.4.17.	Article 34 Signature des réclamations	16
1.7.3.4.18.	Article 35 Cas de fraude.....	16
1.7.3.4.19.	Article 36 Validité des réclamations	16
1.7.3.4.20.	Article 37 Joueurs suspendus	16
1.7.3.4.21.	Article 38 Litiges	16
1.7.3.4.22.	Article 39 Cas non prévus	16
1.8.	COUPE DE LA LIGUE PAR EQUIPES	17
1.8.1.	Qualification.....	17
1.8.2.	Phase finale	17
1.9.	COMPETITIONS DE DISTRICT	17
1.9.1.	Individuels	17
1.9.2.	Féminines	17
1.9.3.	Juniors	17
1.9.4.	Cadets.....	17
1.9.5.	Vétérans	18
1.9.6.	Equipes	18
1.9.7.	Récompenses.....	18
2.	Déroulement des compétitions	18
2.1.	DIRECTEUR DE JEU	18
2.2.	ARBITRAGE	18
2.3.	TENUE	19
2.4.	PUBLICITE	19
3.	Annexes	20
3.1.	ANNEXE 1 : CALCUL DES POINTS EN INDIVIDUEL	20
3.2.	ANNEXE 2 : CAUCUL DES POINTS EN EQUIPES	20
3.3.	ANNEXE 3 : ACCESSION AUX DIVISIONS EN EQUIPE	21
3.4.	ANNEXE 4 : TABLEAU DE CONCORDANCE	23
3.5.	ANNEXE 5 : TIRAGE SELON LE MODE DU SERPENT	23
3.6.	ANNEXE 6 : EXEMPLE DE TABLEAU EN POULE	24

La règle officielle du Billard 8 Pool reconnue par la F.F.B est celle de la Black Ball en vigueur depuis juillet 2006. Cette règle doit être affichée lors de chaque compétition.

COMPETITIONS L.B.I.F.

1. Qualification du championnat de France F.F.B

1.1. CATEGORIES MIXTES

1.1.1. CATEGORIES

1.1.1.1. Désignation

Deux catégories sont créées afin d'être gérées par la Commission Sportive IDF. Elles ont pour nom : Régionale 1, Régionale 2.

1.1.1.2. Constructions

Les 32 meilleurs joueurs français seront qualifiés pour jouer dans la catégorie Master et ne pourront donc pas participer aux éliminatoires Départementales, Ligue et Secteur.

A l'issue de la demi-finale du championnat de France, les Masters qui redescendent en catégorie Nationale seront directement qualifiés pour la saison suivante en barrage N1 France ou en finale de secteur ou intégreront la catégorie supérieure des compétitions régionales (NR1).

La base de constitution des catégories sera le classement général 2008/2009.

Elles seront constituées de :

- | | |
|-------------|---|
| Masters | Composée des joueurs faisant partie des 32 meilleurs joueurs français et des joueurs descendus de cette catégorie et qui sont directement qualifiés pour la finale de secteur de la saison suivante. |
| Régionale 1 | 24 joueurs : Composée des descentes Masters (s'ils ont choisi de faire le ranking), des 20 joueurs restant après la montée et la descente des catégories de la saison 2008/2009 et des « X » premiers du barrage de la saison 2009/2010 et 2 places à discrétion de la Commission Sportive IDF (consultation CS des CDB). |
| Régionale 2 | 32 joueurs et + : Composées du reste des joueurs IDF non NR1 et non MASTERS qui ne sont pas montés en NR1 suite au barrage.
Si la catégorie comporte plus de 48 joueurs inscrits, elle sera divisée en deux sous catégories R2a et R2b, avec une alternance par le serpent. |

Les inscriptions en Régionale 1, Régionale2 se feront 10 jours avant le tournoi par Internet sur le site de la LBIF (<http://www.lbif.fr>).

En cas de disfonctionnement du site, les inscriptions devront être faites par courriel au responsable 8 Pool de la LBIF.

1.1.1.3. Montées / descentes

Les montées et les descentes s'effectueront à la moitié et en fin de saison sportive.

- A mi-saison, après la coupe individuelle, les 24 premiers du classement général seront NR1, le reste sera NR2.
- A la fin de la saison, les 20 premiers du classement général seront NR1, les suivants seront NR2.

1.1.1.4. Règlement

1.1.1.4.1. Article 1 Organisation

La L.B.I.F. organise chaque saison un ranking individuel par catégorie : NR1, NR2 en tournoi par poules de 8 joueurs en double KO, puis élimination directe, selon le système fédéral.

Le tirage au sort est fait selon le système du serpent.

1.1.1.4.2. Article 2 Les rankings

Les rankings sont réservés aux licenciés dépendant géographiquement de la L.B.I.F., à jour de toutes cotisations ou sanctions financières élaborées par la L.B.I.F.

1.1.1.4.3. Article 3 Engagement

Chaque société peut engager un ou plusieurs compétiteurs selon leur catégorie d'appartenance.

1.1.1.4.4. Article 4 Forfaits

En cas de forfait pendant les tournois ranking, les compétiteurs se verront affligés les points de pénalités prévus par le règlement sportif.

En cas de récidive lors des tournois ranking les compétiteurs se verront affliger une amende financière prévue par les conditions sportives générales de la L.B.I.F. (Forfait Non Excusé = 40€ d'amende).

En cas de forfait lors d'une phase finale, les compétiteurs se verront affliger une amende financière prévue par les conditions sportives générales de la L.B.I.F. (Forfait Non Excusé = 40€ d'amende, lors des phases finales) et la saisie de la commission de discipline.

En cas d'abandon en cours de jeu, les compétiteurs se verront affliger la perte de leurs points pour la compétition en cours et la saisie de la commission de discipline.

1.1.1.4.5. Article 5 Forfaits non excusés

Forfaits non excusés :

En finale L.B.I.F.: Saisie de la commission de discipline.

1.1.1.4.6. Article 6 Perturbations des ranking

Tous les compétiteurs perturbant un ranking se verront appliqués la sanction de point comme s'il était forfait (selon la catégorie) et ils auront une suspension du tournoi suivant ou de qualification suivante lors du dernier ranking.

1.1.1.4.7. Article 7 Sanctions

Tous les compétiteurs forfaits non excusés lors d'un ranking se verront impliqués la sanction de point comme s'ils étaient forfait (selon la catégorie) et ils auront une suspension du tournoi suivant ou de qualification suivante lors du dernier ranking.

1.1.1.4.8. Article 8 Engagement de début de saison

Les engagements dans les catégories NR1 devront être confirmés au plus tard lors de l'assemblée générale de la L.B.I.F. Toute personne n'ayant pas confirmé son engagement en compétition pour cette catégorie (voir liste des joueurs par catégorie) sera reléguée dans la catégorie NR2.

1.1.1.4.9. Article 9 Relégation de catégorie

Les joueurs qui ont été relégués en catégorie inférieure, sans avoir participé au ranking de la saison précédente ou qui ont été forfait non excusé lors des phases finales IDF ne pourront participer au barrage de début de saison.

1.1.1.4.10. Article 10 Réclamations

Toutes réclamations devra être accompagné d'un chèque de 7€50 pour les frais de dossier et envoyé au responsable sportif 8 Pool.

1.1.1.4.11. Article 11 Cas non prévus

Tous les cas non prévus dans ce règlement seront à l'appréciation de la commission sportive de la L.B.I.F.

1.1.2. QUALIFICATION

A l'issue des tours de qualification, le premier du ranking NR1 sera qualifié pour la finale de secteur.

Les autres seront déterminés de la façon suivante :

Finale L.B.I.F.: Les joueurs descendant de la catégorie Masters
Les joueurs classés de la 2^{ème} à la 17^{ème} place du ranking général et au barrage les joueurs classés de la 18^{ème} à la 41^{ème} place.
Soit un total de 16+24= 40 joueurs IDF.

Le club organisateur doit fournir 4 coupes pour la finale Mixtes.

Championnat de France : Joueurs classés à la 1^{ère} place et les 2 premiers de la finale de secteur IDF, les 3 suivants seront barragistes du championnat de France.

1.1.3. DISTANCES

	Poule	Tableau final
Régionale 1	: 4 manches gagnantes	4 manches gagnantes
Régionale 2	: 3 manches gagnantes	3 manches gagnantes

	Poule	Tableau final
Finale L.B.I.F	: 4 manches gagnantes	4 manches gagnantes

1.1.4. FORMULE DES TOURNOIS

6 Tournois par catégorie + 1 coupe (NR1 et NR2 mélangés)

Régionale 1 Poule de 8 en double K.O, 4 premiers sortent, puis élimination directe
Régionale 2 Poule de 8 en double K.O, 4 premiers sortent, puis élimination directe

Finale L.B.I.F (16j +24j) Poule de 8 en double K.O, 4 premiers sortent, puis élimination directe.

Tirage selon la méthode du serpent.

1.2. **CATEGORIES FEMININES**

1.2.1. Qualification

La catégorie féminine sera entièrement gérée par la L.B.I.F., le nombre de licenciées n'étant pas suffisant et représentatif pour être traité par les départements.

Aucun tournoi ranking n'est prévu cette année suite au nombre insuffisant de participantes.

1.2.2. Phase finale

Les quatre premières de la finale de la saison 2008-2009 seront têtes de séries pour la finale IDF.

Une finale composée de 8 à 16 joueuses (ou plus), qualifiera des représentantes de la L.B.I.F. au championnat de France F.F.B.

Le club organisateur doit fournir 4 coupes pour la finale Féminines.

1.3. **CATEGORIES JUNIORS (-21 ANS) AU 31/08/09**

1.3.1. Qualification

La catégorie Juniors sera entièrement gérée par la L.B.I.F., le nombre de licenciés n'étant pas suffisant et représentatif pour être traité par les départements.

Finale directe.

1.3.2. Phase finale

Les quatre premiers du ranking de saison 2008-2009 seront têtes de séries pour la finale IDF.

La finale Junior se déroulera de 8 à 32 joueurs et la finale Benjamin de 8 à 16 joueurs.

Le club organisateur doit fournir 4 coupes pour la finale Juniors.

1.4. CATEGORIES CADETS (-16 ANS) AU 31/08/09

1.4.1. Qualification

La catégorie Cadets sera entièrement gérée par la L.B.I.F., le nombre de licenciés n'étant pas suffisant et représentatif pour être traité par les départements.
Finale directe.

1.4.2. Phase finale

Les quatre premiers du ranking de saison 2008-2009 seront têtes de séries pour la finale IDF.

La finale Junior se déroulera de 8 à 32 joueurs et la finale Benjamin de 8 à 16 joueurs.

Le club organisateur doit fournir 4 coupes pour la finale Cadets.

1.5. CATEGORIES VETERANS (+40 ANS). AU 31/08/09

1.5.1. Qualification

La catégorie vétérans sera entièrement gérée par la L.B.I.F., le nombre de licenciés n'étant pas suffisant et représentatif pour être traité par les départements.
Finale directe.

1.5.2. Phase finale

Les quatre premiers du ranking de saison 2008-2009 seront têtes de séries pour la finale IDF.

La finale Vétéran se déroulera de 8 à 32 joueurs.

Le club organisateur doit fournir 4 coupes pour la finale Vétérans.

1.6. COUPE DE LA LIGUE INDIVIDUELLE

1.6.1. Qualification

Tous les compétiteurs inscrits en compétition 8 Pool, NR1 et NR2 (Tableau début saison) seront qualifiés pour la coupe de la ligue.

1.6.2. Phase finale

Poule de 8 en double K.O, 4 premiers sortent, puis élimination directe.

Le club organisateur doit fournir 4 coupes pour la finale de la coupe individuelle.

1.7. CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1.7.1. Qualification

Un championnat sera organisé par équipes composées de 4 joueurs minimum et maximum 2 remplaçants, soit 6 joueurs maximum par équipe. Le championnat se déroulera sous la forme de divisions. Une division DN3 qui sera composée de 8 équipes à 12 équipes et une ou deux divisions DR1 OU DR2.

Les équipes qui ne sont pas engagées en DN1, DN2 doivent faire le championnat régional (DN3, DR1, DR2) et ne peuvent en aucun cas faire seulement les tournois nationaux. (Article 3.1.05.D du code sportif 8 Pool). En cas d'absence de joueurs titulaires (moins de 4 joueurs titulaires présents), les équipes peuvent utiliser jusqu'à 2 remplaçants pour les compétitions du championnat de France se déroulant après leur championnat en match aller-retour (barrage et finale de Secteur, championnat de France).

Un remplaçant doit satisfaire aux critères suivants :

- Etre licencié dans le club de l'équipe nécessitant un remplaçant
- Appartenir à une équipe de division inférieure ou égale, et éliminée du championnat de France
- Avoir au moins disputé un des matchs aller avec son équipe d'origine

1.7.2. Phase finale

Voir l'Annexe 3 pour le mode de qualification à la finale IDF

La finale se déroulera selon la formule utilisée lors des tournois nationaux.

La L.B.I.F. qualifiera 1, 2 équipes ou plus pour la Finale de France DN3 F.F.B.

1.7.3. Règlement

1.7.3.1. Titre I : Généralités

1.7.3.1.1. Article 1 Composition des équipes

La L.B.I.F. organise chaque saison un championnat 8 Pool par équipes de 4 joueurs licenciés minimum (4 titulaires et 2 remplaçants). Ce championnat aboutit à une finale de secteur qualificative au championnat de France DN3 FFB.

1.7.3.1.2. Article 2 Administration du Championnat

Ce championnat est administré par la Commission Sportive de la L.B.I.F. ou par une sous-commission désignée par celle-ci.

1.7.3.1.3. Article 3 Zone géographique

Cette compétition est réservée aux sociétés affiliées répondant géographiquement de la L.B.I.F., à jour de toutes cotisations ou redevances.

1.7.3.1.4. Article 4 Engagement des équipes

Chaque société peut engager une ou plusieurs équipes.

1.7.3.1.5. Article 5 Dénomination des équipes

Le nom des équipes devra être formé de la façon suivante : *nom de la ville – initiale du club – N° de l'équipe*.

1.7.3.1.6. Article 6 Droit d'engagement des équipes

Un droit d'engagement par équipe est fixé chaque année par le Comité Directeur de la L.B.I.F. Pour cette saison le droit d'engagement est de **55,00 €** décomposé comme suit :

15,00 € pour le L.B.I.F. (droit d'engagement).

40,00 € pour la F.F.B. (droit d'engagement).

En cas de forfait l'équipe aura une amende de : **45,00 €**

Chaque équipe fournit un chèque de 55,00€ pour les droits d'engagements.

1.7.3.2. Titre II : Qualifications, formations des équipes

1.7.3.2.1. Article 7 Licence

Les participants doivent être obligatoirement licenciés de la société qu'ils représentent pour la saison en cours.

1.7.3.2.2. Article 8 nombre joueur en équipe

Chaque équipe est formée librement par la société engageante avec un minimum de 4 joueurs et un maximum de 6 joueurs. (Article 3.1.02.B du code sportif 8 Pool)

1.7.3.2.3. Article 9 Joueurs proximo

Chaque équipe ne devra pas contenir dans l'ensemble de ses joueurs plus de deux joueurs domiciliés à plus de 100km, à vol d'oiseau, du club d'appartenance. (Article 3.1.02.B du code sportif 8 Pool)

1.7.3.2.4. Article 10 Condition de participation

Tous les joueurs de l'équipe devront avoir effectué au moins un match avant la fin des matchs aller pour continuer à jouer. L'inscription d'un joueur supplémentaire ne pourra être faite après la fin des matchs aller et celui-ci devra obligatoirement avoir effectué un match avant la fin de ceux-ci.

1.7.3.2.5. Article 11 Pluralité d'équipes

En cas de pluralité d'équipes dans la même société, il est formellement interdit de permuter des joueurs d'une équipe à une autre, y compris les remplaçants.

1.7.3.2.6. Article 12 Appartenance des équipes

Les équipes appartiennent au club d'origine, il ne peut y avoir de mutation d'une équipe dans un autre club, sauf si le club n'existe plus (plus affilié).

En cas de mutation d'équipe, suite à la ré-affiliation du club d'origine, celle-ci devra avoir 50% de ses membres qui suivent cette équipe pour rester dans la division d'origine, soit pour une équipe composée de 6 membres, 3 doivent être identiques.

1.7.3.3. Titre III : Divisions – Finale de Secteur

1.7.3.3.1. Article 13 Divisions

Le championnat est disputé en 2 ou 3 divisions :

Une DN3 regroupant 8 équipes à 12 équipes.

Une DR1 regroupant de 6 à 10 équipes maximum ou 2 divisions DR1 et DR2 regroupant de 6 à 10 équipes maximum.

1.7.3.3.2. Article 14 Accession finale France

L'équipe qui finira 1^{ère} de la division DN3 se verra qualifiée directement pour la Finale de France DN3 FFB (si 2 équipes qualifiées pour la Finale de France DN3), mais si elle désire jouer la Finale IDF, elle pourra y participer mais perdra alors sa place qualificative pour la Finale de France DN3 FFB. Les autres équipes disputant les différentes divisions concourent pour l'accession à la finale de secteur IDF.

Voir Annexe 3 pour les différents modes de qualifications.

1.7.3.3.3. Article 15 Finale de secteur

La finale de secteur IDF, pour la qualification à la Finale de France DN3 FFB se disputera suivant les tableaux nationaux de 8 équipes.

Tirage selon le mode du serpent.

1.7.3.3.4. Article 16 montées et descentes

En fin de saison, les 2 dernières équipes de la division DN3 seront rétrogradées dans la ou les divisions inférieures.

Si 1 division DR1 : les 2 premières équipes montent en lieu et place des 2 dernières équipes de la division DN3.

Si 2 divisions DR1 et DR2 : les 2 premières équipes de la division DR1 montent en lieu et place des 2 dernières équipes de la division DN3 et de même de la DR1 à la DR2.

Les 5^{ème} et 6^{ème} de DN3 feront un barrage avec les 3^{ème} et 4^{ème} de DR1.

Les 5^{ème} et 6^{ème} de DR1 feront un barrage avec les 3^{ème} et 4^{ème} de DR2.

1.7.3.3.5. Article 17 Formation des divisions

La division DN3 est formée des équipes qui restent en DN3 et des montées de DR1 (éventuellement des montées du barrage si des équipes ne renouvellent pas leur adhésion) la catégorie DR1 sera composée des descentes de la catégorie DN3 et des équipes de DR1 de la saison précédente, cette catégorie sera complétée au début de saison par les équipes finissant aux places suivantes du barrage et de même s'il y a une division DR2.

1.7.3.4. Titre IV : Déroulement de l'épreuve

1.7.3.4.1. Article 18 Règle en vigueur

La règle officielle du Billard 8 Pool reconnue par la F.F.B est celle de la Black Ball en vigueur depuis juillet 2006. Cette règle doit être affichée lors de chaque compétition.

Les modifications apportées pour les compétitions individuelles en Ile-de-France sont valables pour les matchs par équipe.

1.7.3.4.2. Article 19 Points de match

Chaque équipe doit présenter 4 joueurs par match **en tenue uniforme** (même type de polo pour tous les joueurs), comme prévu au code sportif national 8 Pool, 2 joueurs proximo par match sont obligatoires (-100 Km).

L'équipe ne présentant pas 2 joueurs sera déclarée « forfait ».

Un match est constitué de seize parties, soit une rencontre de deux équipes de 4 joueurs jouant respectivement 4 parties simples.

Une victoire pour l'équipe rapporte 4 points, un nul 2 points, une défaite 1 point et - 4 pour un forfait (4 points pour l'équipe adverse).

1.7.3.4.3. Article 20 Validation des annonces

Toutes les annonces devront être validées par l'adversaire. En cas de litige sur une annonce, les deux capitaines des équipes devront être consultés. Si le litige n'est toujours pas réglé après consultation des capitaines, la partie devra être rejouée et arbitrée par un joueur faisant partie de l'équipe dont le joueur casse pour la manche.

1.7.3.4.4. Article 21 Désignation du capitaine

Chaque équipe désigne un capitaine. Celui-ci est chargé de remplir la feuille de match sous sa responsabilité.

Toute erreur entraînera le forfait de l'équipe.

Le positionnement sur la feuille de match est laissé à l'appréciation du capitaine.

1.7.3.4.5. Article 22 Jour et horaire des matchs

Les matchs se dérouleront les jeudis, aux dates fixées par le calendrier établi en début de saison. Les rencontres doivent débuter à 20h30. Un supplément d'une demi-heure est accordé lorsque le déplacement fait plus de 25 km.

Toute latitude est laissée aux capitaines des équipes se rencontrant pour fixer le report de leur match dans les 15 jours qui suivent la date initiale dans le cas d'un empêchement majeur. La commission sportive LBIF devra être obligatoirement avertie au maximum 72 heures, avant la date initiale de la rencontre.

Le capitaine ou son substitut doit être présent 15mn avant le début de la rencontre pour remplir la feuille de match. Si l'équipe a du retard, le ou les joueurs doivent être en mesure de disputer les premières parties à l'heure établie. En l'absence de joueurs, chaque quart d'heure entamé entraînera une partie perdue par forfait.

FEUILLE DE MATCH : Après avoir constitué leur équipe, les deux capitaines doivent remplir la feuille de match simultanément. Après accord des 2 équipes, s'il est entendu que les effectifs en présence (inférieurs à 4 joueurs) ne varieront plus, la feuille de match sera remplie dans l'ordre des lettres, les blancs seront laissés dans la partie inférieure.

Exemple : 3 joueurs présents, D sera blanc si l'équipe reçoit et Z sera blanc si l'équipe se déplace.

1.7.3.4.6. Article 23 Feuille de match

Une fois la feuille de match remplie, l'ordre des matchs devra être respecté (sauf accord des capitaines avant le début de la rencontre). L'équipe recevant ayant toujours la casse.

1.7.3.4.7. Article 24 Envoi des résultats

La feuille de match devra être correctement remplie en deux exemplaires (1 pour l'équipe qui reçoit et 1 pour l'équipe qui se déplace) et signée des deux capitaines.

L'équipe recevant devra saisir le résultat du match sur le site de la LBIF (www.lbif.org) dans les 48 heures. (Si en fonction).

L'exemplaire original ou une copie devra être envoyé par mail sous 48 heures au responsable LBIF par l'équipe recevant, la feuille originale devra être remise au responsable de la Commission Sportive IDF lors d'un des tournois individuels. Au cas où la feuille de match originale ne serait pas transmise dans le mois suivant la rencontre, celui-ci sera annulé et l'équipe recevant sera déclarée forfait.

1.7.3.4.8. Article 25 Licence

Avant chaque rencontre, les licences de chaque joueur inscrit sur la feuille de match doivent être présentées. A défaut, une pièce d'identité sera exigée afin de permettre un contrôle a posteriori.

1.7.3.4.9. Article 26 Date du calendrier

Les dates du calendrier sont fermes et définitives. Elles sont imposées à toutes les équipes, sauf cas de force majeure.

En cas de différends entre les capitaines, seule la commission sportive IDF sera apte à trancher.

Exception : si l'établissement recevant estime qu'une soirée risque de perturber son activité commerciale, l'équipe locale peut imposer dans la meilleure entente possible d'avancer la rencontre. Cette décision ne devra pas avoir d'incidence sur la date limite de renvoi de la feuille de match.

1.7.3.4.10. Article 27 Report de match

En cas de report de match, en accord avec les deux capitaines, les deux équipes concernées doivent obtenir l'accord du responsable régional avant que la rencontre n'ait lieu, soit par téléphone, soit par courrier.

1.7.3.4.11. Article 28 Absence de joueurs

Si une équipe ne peut présenter que 3 ou 2 joueurs, le capitaine ou son substitut devra inscrire un « F » à la place du nom du joueur absent. Le joueur gagnant par forfait marquera automatiquement 1 point pour son équipe.

Si une équipe ne présente pas au moins 2 joueurs, elle est déclarée forfait et marque – 4 points, l'équipe adverse marquant 4 points

Un forfait entraîne une amende. Trois forfaits entraîneront automatiquement un forfait général. Tous les matchs précédents et futurs seront alors annulés. En aucun cas, le remboursement de la cotisation ne pourra être réclamé.

1.7.3.4.12. Article 29 Joueurs étrangers hors CEE

Il ne sera admis à jouer par match que deux joueurs étrangers hors CEE maximum par équipe.

1.7.3.4.13. Article 30 Egalité entre équipes

En fin de saison, en cas d'égalité de points entre deux équipes ou plus, le classement final sera établi dans l'ordre des critères suivants :

- 1) Les points
- 2) Le goal-average entre les deux équipes (résultats des rencontres entre elles)
- 3) Le goal-average général
- 4) Les matchs gagnés
- 5) Un match de barrage (première équipe à 8 parties gagnées)

1.7.3.4.14. Article 31 marquage des feuilles de match

MARQUAGE DES FEUILLES DE MATCH

Il sera écrit un « 1 » dans la case des joueurs gagnants et un « 0 » dans la case des joueurs perdants. L'addition sera ensuite effectuée.

Il sera inscrit un « F » dans la case des joueurs forfaits et un « 1 » dans la case des joueurs gagnants par forfait.

1.7.3.4.15. Article 32 Equipe recevant

La société recevant a pour obligation d'assurer l'ordre et la bonne organisation matérielle de la rencontre. Les frais de billard sont pris en charge par le recevant.

1.7.3.4.16. Article 33 Réclamations

Les réclamations visant la qualification des joueurs devront, pour suivre leur cours, être précédées de réserves nominales et motivées, formulées par écrit avant la participation des joueurs aux parties, sur la feuille de résultat, par le capitaine réclamant et signées obligatoirement. Elles seront communiquées au capitaine adverse qui contresignera.

1.7.3.4.17. Article 34 Signature des réclamations

En aucun cas un capitaine ne devra refuser de signer une réclamation, la signature n'impliquant pas l'acceptation.

1.7.3.4.18. Article 35 Cas de fraude

La Commission Sportive se réserve le droit d'évoquer le cas de fraude :

Sur l'identité ou la qualification d'un joueur

Sur le non-respect de tenue uniforme de l'équipe

Découvert par son propre contrôle à tout moment ou signalé par les clubs avant l'homologation du match, même en cas d'absence de réserves nominales et motivées avant le match.

Dans le cas d'un manque de tenue uniforme, les deux équipes pourront avoir match perdu, s'il s'avère qu'un joueur de l'équipe a participé à un match sans que le capitaine adverse n'émette d'opposition.

1.7.3.4.19. Article 36 Validité des réclamations

Les réclamations, pour être valables, devront être confirmées par lettre recommandée au secrétaire général de la LBIF dans les 48 heures qui suivent et être accompagnées de la somme de 45,00 € par chèque pour frais de dossier. Au cas où la réclamation serait fondée, le club fautif sera pénalisé d'une amende qui ne pourra être inférieure au droit d'engagement et reversée par la LBIF au club réclamant.

1.7.3.4.20. Article 37 Joueurs suspendus

Tout club qui fera jouer un joueur suspendu, aura match déclaré forfait (-4 points), même en l'absence de réclamation. Ce joueur encourra une nouvelle suspension.

1.7.3.4.21. Article 38 Litiges

En cas de litige et sous réserve du respect de la procédure de réclamation, la décision finale revient à la LBIF.

1.7.3.4.22. Article 39 Cas non prévus

Tous les cas non prévus par ce présent règlement seront tranchés par la Commission Sportive.

1.8. COUPE DE LA LIGUE PAR EQUIPES

1.8.1. Qualification

Toutes les équipes participant au championnat par équipes des différentes catégories seront qualifiées pour la coupe de la ligue (hors DN1 et DN2).

1.8.2. Phase finale

Un tirage au sort sera effectué par la commission sportive de la ligue à chaque tour de jeu.

Seules les équipes ayant gagné leurs matchs se verront qualifiées pour le tour suivant. Le règlement sera le même que celui du Championnat par équipes, à la différence que les matchs s'effectueront sur 15 parties pour éviter tout cas d'égalité.

Cette coupe permettra de qualifier 1 ou plusieurs équipes pour la coupe de France.

Le club organisateur doit fournir 4 coupes pour la finale de la coupe de la ligue.

1.9. COMPETITIONS DE DISTRICT

L'ensemble des départements est regroupé en en deux districts :

District Nord : 95-75-94-93

District Sud : 78-77-91-92

1.9.1. Individuels

De 7 tournois Ranking.

Les compétiteurs étant classés de la 1^{ère} à la 16 (ou 32^{ème} place, selon le nombre de concurrents) seront qualifiés pour la finale toute catégorie.

Les joueurs ayant participé à au moins un des tournois seront qualifiés pour la finale de leur catégorie.

1.9.2. Féminines

De 7 tournois Ranking.

Les compétitrices étant classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place seront qualifiées pour la finale féminine.

Si il n'y a pas de ranking, toutes les féminines du district seront convoquées d'office à cette finale.

1.9.3. Juniors

Tous les juniors du district seront convoqués d'office à cette finale.

1.9.4. Cadets

Tous les cadets du district seront convoqués d'office à cette finale.

1.9.5. Vétérans

Tous les vétérans du district seront convoqués d'office à cette finale.

1.9.6. Equipes

Toutes les équipes du district sont convoquées d'office à cette finale (y compris DN1 et DN2).

1.9.7. Récompenses

Les récompenses des finales de districts sont aux charges des clubs organisateurs.

Les récompenses minima sont les suivantes :

Mixtes :	2 coupes
Masters / NR1 :	2 coupes
NR2 :	2 coupes
Féminines :	2 coupes
Juniors :	2 coupes
Cadets :	2 coupes
Vétérans :	2 coupes
Equipes :	3 coupes

2. Déroulement des compétitions

2.1. DIRECTEUR DE JEU

Un directeur de jeu devra être nommé par le club recevant pour toutes compétitions (tournois, qualifications, barrages, finales). Ce directeur de jeu ne devra pas concourir dans la compétition qu'il dirige et devra être approuvé par la commission sportive de la L.B.I.F.

Cette personne devra être en tenue correcte (sauf jean).

Il aura à charge :

- ◆ Le pointage des joueurs
- ◆ La vérification des licences
- ◆ La vérification des tenues
- ◆ La déclaration des forfaits
- ◆ Le tirage au sort (s'il n'est pas effectué par la Commission Sportive IDF)
- ◆ Le lancement des matchs
- ◆ La répartition des arbitres
- ◆ La rédaction des feuilles de match
- ◆ L'envoi de résultats

La gestion des tableaux se fait obligatoirement par informatique.

2.2. ARBITRAGE

Dans le cas de litige sur un coup, un arbitre pourra être appelé.

Lors des phases finales des championnats IDF, un juge arbitre de niveau national devra gérer et superviser l'arbitrage.

2.3. TENUE

Toutes les compétitions organisées par la L.B.I.F. devront être jouées en tenue officielle, telle que définie en annexe par la F.F.B.

Tout joueur ne se présentant pas en tenue ne pourra pas être accepté par le directeur de jeu de la compétition.

- ◆ Chaussures de couleur unie, mais non vive.
- ◆ Pantalon de couleur unie, mais non vive.
- ◆ Chemise ou polo manches longues ou courtes.
- ◆ Nœud papillon, cravate, lavallière (#rouge) sauf pour polo.
- ◆ Ecusson du club (ou de la ville).

En ce qui concerne les équipes, elles doivent être dans une tenue uniforme (haut et bas). Une tolérance pour les matchs du jeudi où seul le polo uniforme est obligatoire.

2.4. PUBLICITE

- ◆ La publicité sur la tenue est réglementée selon le principe défini par la F.F.B.
- ◆ L'emplacement total ne devra pas excéder 300 cm² (voir Code Sportif Fédéral) et sera situé en haut de la manche, soit sur l'épaule soit sur la face avant (la position de l'écusson est prioritaire).
- ◆ Toutes les publicités sont autorisées sauf celles dont l'exclusion est prévue par la loi (alcool, tabac...).

3. Annexes

3.1. ANNEXE 1 : CALCUL DES POINTS EN INDIVIDUEL

Attribution des points pour le Classement Individuel Ranking :

	NR1	NR2a	NR2b
1	200 pts	142 pts	142 pts
2	180 pts	125 pts	125 pts
3	161 pts	117 pts	117 pts
4	155 pts	109 pts	109 pts
5 → 8	143 pts	94 pts	94 pts
9 → 16	126 pts	80 pts	80 pts
17 → 24	118 pts	74 pts	74 pts
25 → 32	95 pts	55 pts	55 pts
33 → 48	95 pts	55 pts	55 pts
Forfait →	-60 pts	-35 pts	-35 pts

COUPE					
1	240 pts	9 → 16	155 pts	+129	81 pts
2	220 pts	17 → 32	143 pts	Forfait	- 70 pts
3	200 pts	33 → 64	126 pts		
4	180 pts	65 → 96	118 pts		
5 → 8	161 pts	97 → 128	95 pts		

Légende :

	Catégories
	Place obtenue pendant le tournoi

3.2. ANNEXE 2 : CAUCUL DES POINTS EN EQUIPES

Calcul des points acquis :

Par l'équipe :

Résultat de la rencontre sur 16 matchs ou 15 matchs

Compter : **1** par match gagné
0 par match perdu
F forfait du joueur (**1** pour adversaire)

Donne :

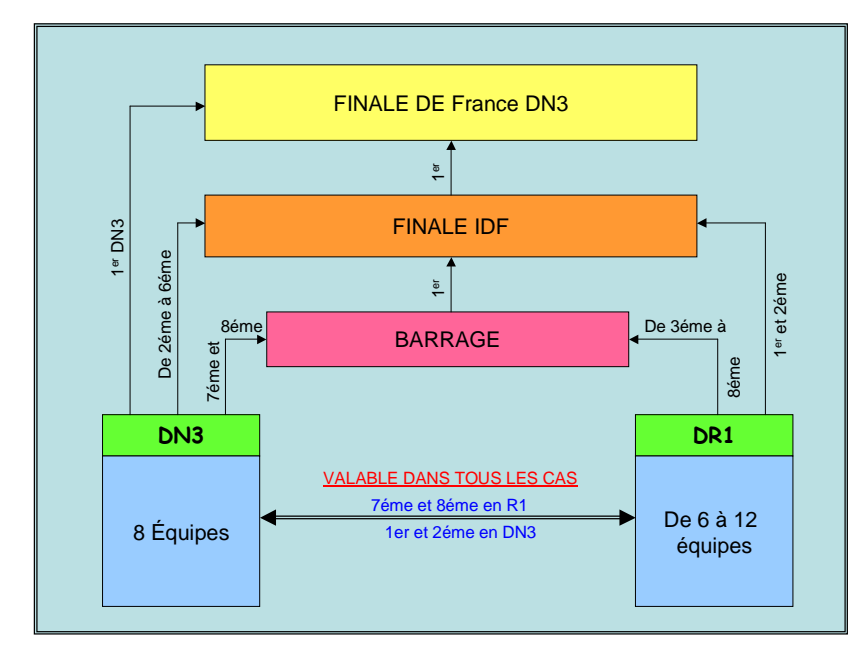
4 points pour l'équipe gagnante
2 points pour un match nul
1 point pour l'équipe perdante

Forfait de l'équipe : **-4 points** et **+4 points** pour l'équipe adverse

3.3. ANNEXE 3 : ACCESSION AUX DIVISIONS EN EQUIPE

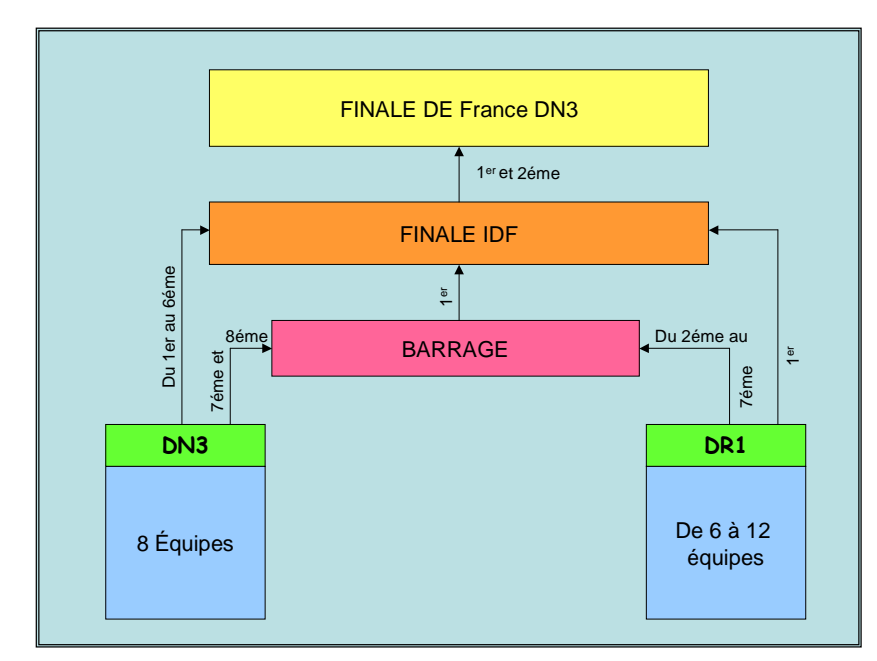
1^{er} cas :

1 division DN3 et 1 division DR1 ont été créées et le champion de la division DN3 accepte sa qualification directe pour la Finale de France DN3 FFB (si 2 équipes qualifiées).



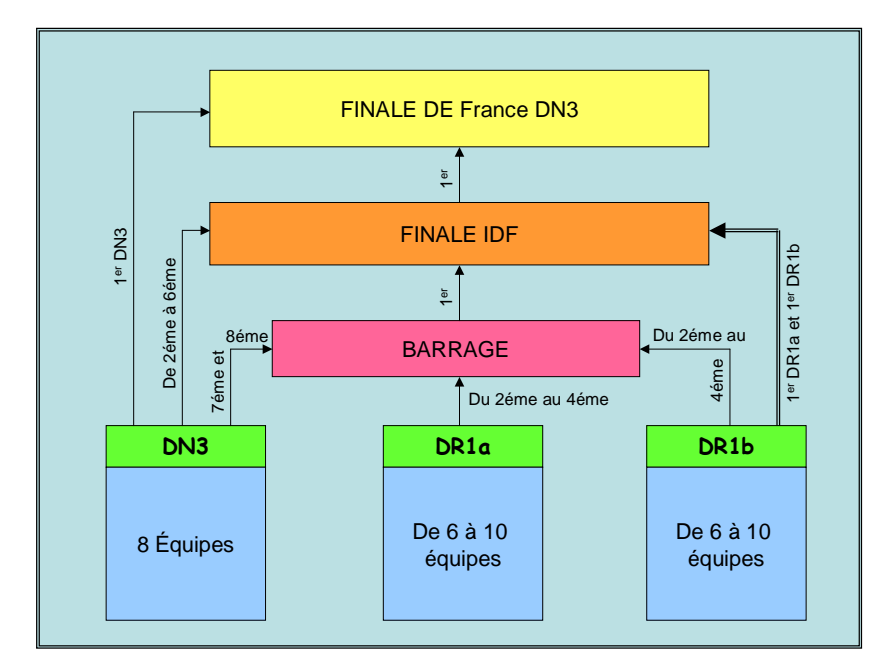
2^{ème} cas :

1 division DN3 et 1 division DR1 ont été créées et mais le champion de la division DN3 remet en jeu sa qualification directe pour la Finale de France DN3 FFB.



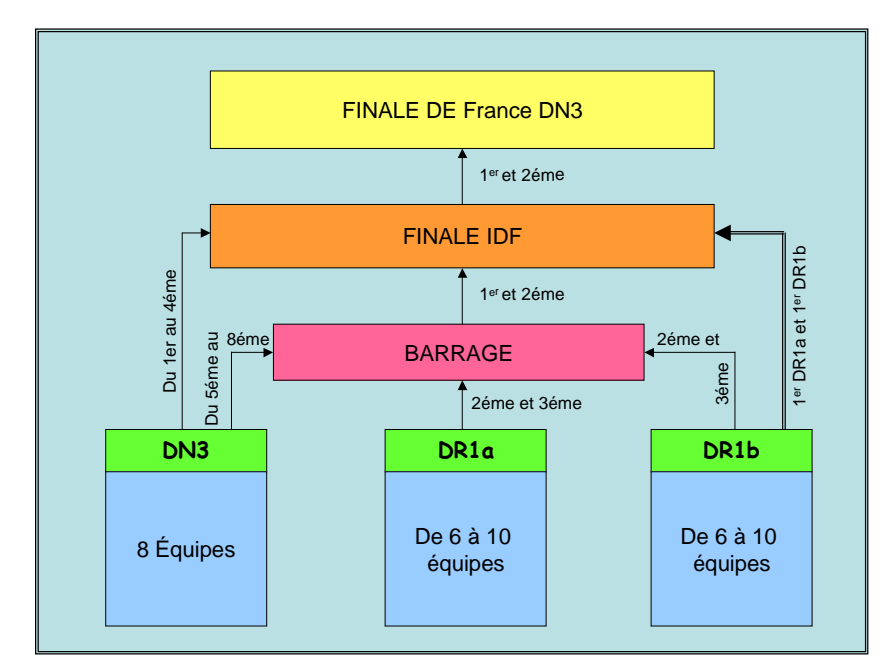
3^{ème} cas :

1 division DN3 et 2 divisions DR1 ont été créées et le champion de la division DN3 accepte sa qualification directe pour la Finale de France D2 FFB.



4^{ème} cas :

1 division DN3 et 2 divisions DR1 ont été créées mais le champion de la division DN3 remet en jeu sa qualification directe pour la Finale de France DN3 FFB.



3.4. ANNEXE 4 : TABLEAU DE CONCORDANCE

Tableau de concordance des qualifications Ile de France pour la saison 2009-2010.

	CF		barrage CF		Finale LBIF	
	Place	NB	Place	NB	Place	NB
Descente Master						"X"
RANKING GENERAL LBIF	1	1			2 à 41	40
Finale SECTEUR	1 à 2	2				
Finale SECTEUR			3	3		
TOTAL		3		3		40

3.5. ANNEXE 5 : TIRAGE SELON LE MODE DU SERPENT

Le tirage se fait par rapport au classement du joueur et des inscrits au tournoi.

Base 128 joueurs						Base 64 joueurs			Base 48 joueurs			Base 32 joueurs		
1	Vs	128	3	Vs	126	1	Vs	64	1	Vs	Blanc	1	Vs	32
65	Vs	64	67	Vs	62	33	Vs	32	33	Vs	32	17	Vs	16
33	Vs	96	35	Vs	94	17	Vs	48	17	Vs	48	9	Vs	24
97	Vs	32	99	Vs	30	16	Vs	49	16	Vs	Blanc	25	Vs	8
17	Vs	112	19	Vs	110	9	Vs	56	9	Vs	Blanc	5	Vs	28
81	Vs	48	83	Vs	46	41	Vs	24	41	Vs	24	21	Vs	12
49	Vs	80	51	Vs	78	25	Vs	40	25	Vs	40	13	Vs	20
113	Vs	16	115	Vs	14	8	Vs	57	8	Vs	Blanc	29	Vs	4
9	Vs	120	11	Vs	118	5	Vs	60	5	Vs	Blanc	3	Vs	30
73	Vs	56	75	Vs	54	37	Vs	28	37	Vs	28	19	Vs	14
41	Vs	88	43	Vs	86	21	Vs	44	21	Vs	44	11	Vs	22
105	Vs	24	107	Vs	22	12	Vs	53	12	Vs	Blanc	27	Vs	6
25	Vs	104	27	Vs	102	13	Vs	52	13	Vs	Blanc	7	Vs	26
89	Vs	40	91	Vs	38	45	Vs	20	45	Vs	20	23	Vs	10
57	Vs	72	59	Vs	70	29	Vs	36	29	Vs	36	15	Vs	18
121	Vs	8	123	Vs	6	4	Vs	61	4	Vs	Blanc	31	Vs	2
5	Vs	124	7	Vs	122	3	Vs	62	3	Vs	Blanc			
69	Vs	60	71	Vs	58	30	Vs	35	30	Vs	35			
37	Vs	92	39	Vs	90	19	Vs	46	19	Vs	46			
101	Vs	28	103	Vs	26	14	Vs	51	14	Vs	Blanc			
21	Vs	108	23	Vs	106	11	Vs	54	11	Vs	Blanc			
85	Vs	44	87	Vs	42	43	Vs	22	43	Vs	22			
53	Vs	76	55	Vs	74	27	Vs	38	27	Vs	38			
117	Vs	12	119	Vs	10	6	Vs	59	6	Vs	Blanc			
13	Vs	116	15	Vs	114	7	Vs	58	7	Vs	Blanc			
77	Vs	52	79	Vs	50	39	Vs	26	39	Vs	26			
45	Vs	84	47	Vs	82	42	Vs	23	42	Vs	23			
109	Vs	20	111	Vs	18	10	Vs	55	10	Vs	Blanc			
29	Vs	100	31	Vs	98	15	Vs	50	15	Vs	Blanc			
93	Vs	36	95	Vs	34	47	Vs	18	47	Vs	18			
61	Vs	68	63	Vs	66	31	Vs	34	31	Vs	34			
125	Vs	4	127	Vs	2	2	Vs	63	2	Vs	Blanc			

Base 16 joueurs		
1	Vs	16
9	Vs	8
5	Vs	12
13	Vs	4
3	Vs	14
11	Vs	6
7	Vs	10
15	Vs	2

Base 8 joueurs		
1	Vs	8
5	Vs	4
3	Vs	6
7	Vs	2

